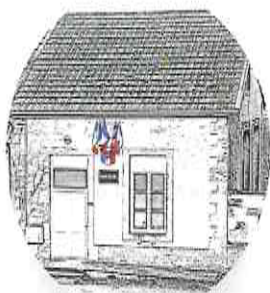


République Française



Département HAUTE-MARNE
COMMUNE DE VAILLANT

Procès-verbal faisant office de compte-rendu

Séance du 03 juillet 2024

L'an 2024 et le 03 juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice, Maire.

Présents : DUMARTIN Patrice, POTOT Ludivine, ROGER Valérie, MOILLERON Joël, MOILLERON Frédéric, FRESNAYE Vincent

Absent excusé : MOILLERON Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 26/06/2024

Date d'affichage : 27/06/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE

Le : 08/07/2024

Et publication ou notification

Du : 08/07/2024

A été nommée secrétaire : Mme POTOT Ludivine

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2024
- 2) point sur engagements depuis le début de l'année.
- 3) 2024-11 Accord signature d'un contrat d'obligation Réelle Environnementale
- 4) demande de monsieur Seguin Pierre Yves d'utiliser le champ jouxtant le terrain du pavillon situé au 2 grande rue.
- 5) point sur réseau eau
- 6) SDED 52 nouvelles modalités d'accès déchetteries

Questions diverses :

- Organisation du 14 juillet 2024

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2024

Observations : aucune

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 6 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstentions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2024

2-Point sur engagements depuis le début de l'année.

Régie rurale	Entretien falaise captage et chemins	1 896
Régie rurale	Entretien courant trottoirs	284

Pagot		
Savoie	Panneau élections	317
BUT	Aspirateur	199
Fleurs		
Longeau	Fleurs 8 mai	114
La		
fontenelle	Élagage chemin communaux	1 422
CRPS	Contrôle extincteurs	216
Loralait	Transport eau sècheresse	180
La		
Vaillantaise	Subvention	400
ONF	Gardiennage	205
SPL		
XDEMAT	Participation annuelle	126
Soladi	Vœux 2024	87
Martin ftls	Vœux 2024	204
Bailly	Assurance	2 023
Fresnaye	Fuite rue d'Aujeurres	829
Fresnaye	Fuite remplacement conduite	744
	Total 1	9 246
Prévision	Parisot vessie surpresseur	1 700
Prévision	Fresnaye buse champs	2 972
Prévision	Fresnaye buse Chalancey	5 010
	Total 2	9 682
Total 1+2		18 928

Décisions :

3-2024-11 Accord signature d'un contrat d'obligation Réelle Environnementale

Exposé des motifs
Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) prévues par l'article L132-3 du Code de l'Environnement sont un dispositif foncier de protection de l'environnement. Volontaires et

- APPROUVE le projet d'Obligation Réelle Environnementale pour une durée de 99 ans sur lesdites parcelles communales et sur les parcelles en indivision de la commune de VIVEY *et VAILLANT*.
- AUTORISE M le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à représenter la commune lors de la signature de l'acte authentique destiné à faire naître l'Obligation Réelle Environnementale.
- AUTORISE M le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et à signer tous les actes y afférents.

4-Demande de monsieur Seguin Pierre Yves d'utiliser le champ jouxtant le terrain du pavillon situé au 2 grande rue.

Autorisation donnée à M Seguin pour l'utilisation du terrain. Une convention sera signée en ce sens.

La demande d'utilisation du terrain situé à l'angle de la grande rue et de la rue de Chalancey est refusé, compte-tenu de la présence de la réserve incendie sur laquelle il ne faut pas de charges et qui doit rester en permanence accessible.

Un panneau d'interdiction de stationner sera posé pour qu'aucun véhicule n'en gêne l'accès.

5-Point sur réseau eau

Subvention département 20% (Soit 12 592 €) + 10 % (6 296 €) en compensation du GIP et 40% de la DETR en attente de décision Préfecture.

Changement Vessie surpresseur, recherche de fuites route d'Aujeurres ; devant le 11 Grande Rue ; à priori pas d'autres fuites sur le village. Prochaine campagne recherche de fuites sur les champs et la Régie.

6-SDED 52 nouvelles modalités d'accès déchetterie

L'accès en déchetterie se modernise ! Le contrôle d'accès s'informatise et s'automatise progressivement sur toutes les déchetteries du réseau du SDED 52.

Comment ça va fonctionner ?

Ce dispositif d'accès avec reconnaissance de plaques d'immatriculation doit permettre un accueil plus fluide des usagers PARTICULIERS et PROFESSIONNELS contribuant au financement du service.

-> LES PARTICULIERS dont la résidence principale est établie sur le périmètre de la compétence traitement du SDED 52 n'auront pas de démarche particulière à réaliser pour continuer à accéder aux 27 déchetteries du réseau du SDED 52. Ils bénéficieront de 30 passages par an (par période du 1er avril au 31 mars de l'année suivante) et pourront suivre

leur nombre de passages sur l'application du SDED 52. Pour tout besoin de passage supplémentaire justifié par une situation particulière, les usagers pourront en faire la demande auprès des services du SDED 52.

-> LES PROFESSIONNELS devront obligatoirement s'inscrire en ligne sur un portail dédié (www.sd52.dechetterie) ou via l'application du SDED 52. Ils devront créer un compte à l'aide d'un extrait Kbis et des plaques d'immatriculation de leurs véhicules pour accéder aux 27 déchetteries du réseau du syndicat. À chaque passage, les dépôts seront comptabilisés par le gardien, ce qui permettra au syndicat d'établir un décompte, ainsi qu'une attestation de suivi de déchets. Les 10 premiers passages seront gratuits (par période du 1er avril au 31 mars de l'année suivante).

Dans tous les cas, les conditions de dépôt restent inchangées.

12-QUESTION DIVERSES :

- Organisation de la fête nationale : il sera organisé à partir de 18h le samedi 13 juillet, dans le bâtiment prêté gracieusement par la régie rurale à l'ancienne gare.

Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants prochainement.

Séance levée à : 19h45

La secrétaire de séance
1ère adjointe

Ludivine Potot



En mairie, le 03 Juillet 2024

Le Maire



Patrice DUMARTIN

